



Compte Rendu du Conseil d'Administration du 4 juin 2024

Ordre du jour:

1. Approbation du compte-rendu précédent.
2. L'Ecole :
 - L'USEP, quelle doit être la participation de l'Amicale ? (vote)
 - Demande de subvention pour sortie scolaire.
3. Les prochaines animations : Repair Café, L'expo L'Art au belvédère.
4. Les dates à retenir.
5. La Fête de l'école.
6. Un week-end avec Cap Caffino.
7. Divers :
 - Changement de date pour la réunion des salles : elle passe du 27 au 26 juin.
 - Prévision de réservation des TPE pour les diverses manifestations.
 - Info concernant l'UFOLEP.
 - Le point sur le budget participatif.

Présents : CLASSE Thierry, DECOURTY Isabelle, GOULET Sophie, JUTON Eric, MAGNIETTE Delphine, MORISSEAU Carole, MORISSEAU Daniel, PERRET Manuel, RADIGOIS Jean-Michel, RADIGOIS Marité, SIMON Françoise, LEMARIE Tristan, MENAGER Chantal. BRUNELIERE Emilien (Association de Parents d'Elèves), BODIN Véronique (L'Art au Belvédère).

Excusés : MANGUIN Rémi, LARDEAU Monique.

La séance est ouverte à 20h30. Elle commence par un tour de table de présentation.

1. Approbation du compte-rendu précédent.

En l'absence de remarques, le compte-rendu du Conseil d'Administration du 14 mai est adopté à l'unanimité.

2. L'Ecole

- **L'USEP, quelle doit être la participation de l'Amicale ? (vote)**

Les règles de fonctionnement et surtout de financement de l'USEP étant devenues peu lisibles, la présidence a rencontré les élus pour les redéfinir.

Rappel : l'USEP est affiliée à la Ligue de l'Enseignement et c'est une section de l'Amicale Laïque qui fonctionne au sein de l'école M. Canonnet. L'USEP permet aux classes de se mobiliser autour d'un projet sportif qui les amène à rencontrer des enfants d'autres écoles. Les enseignants choisissent ou non d'intégrer l'USEP dans leurs projets annuels.

Le financement :

- chaque enfant doit avoir une carte d'adhérent qui inclut l'adhésion à la Ligue et un petit supplément pour la section USEP. Coût de la carte : 6,80€. Les enfants déjà adhérents dans une section de l'Amicale Laïque n'ont pas à reprendre de carte Ligue.

- Les enseignants qui engagent leur classe doivent eux-aussi posséder une carte Ligue + USEP; Coût de la carte 26,50€.
- Les déplacements des enfants lors des rencontres sont payés par l'USEP départementale, qui se retourne ensuite vers les mairies pour obtenir un défraiement sous forme de subvention.

A Château-Thébaud, la mairie préfère donner une subvention fixe et globale à l'école, à charge pour elle d'en reverser une partie à l'USEP départementale.

DELIBERATION :

La question posée au Conseil d'Administration est : La FAL incite les Amicales Laïques à prendre en charge les cotisations des enfants. Sommes-nous prêts à assumer cette charge ?

Par ailleurs, la question se pose également à propos de la cotisation des enseignants. Question : Est-il souhaitable que l'Amicale Laïque prenne en charge aussi les cotisations des enseignants.

RESOLUTION :

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration considérant :-

- qu'il est important de favoriser au maximum l'accès à l'USEP,
- que l'activité ne relève pas d'un choix des élèves,
- que la cotisation à régler par les enseignants risque d'être un frein au choix de l'USEP dans leur projet de classe,

décide qu'il est normal que l'Amicale Laïque paie la cotisation des enfants, et préférable qu'elle paie aussi celle des adultes, même si on peut regretter que cela minimise un peu la qualité de leur engagement.

La résolution est adoptée à l'unanimité des présents moins 1 abstention.

(N.B. Complément après recherches : A titre indicatif, la facture des adhésions pour 2023-2024 s'élevait à 343,68€ pour la participation de 2 classes soit 50 enfants)

- **Demande de subvention pour sortie scolaire.**

L'Association de Parents d'Elèves et l'Amicale Laïque ont reçu un courrier rédigé par des élèves sous couvert de leur enseignant, expliquant que le budget de la classe de découverte qui a eu lieu à Préfailles il y a quelques mois, était déficitaire de 3500€ et sollicitant une aide financière.

Estimant que nous avons besoin de plus d'éléments d'information pour prendre notre décision, les présidentes vont rencontrer la directrice, Mme Elise LE ROCH, afin d'obtenir davantage de précisions. La décision sera donc prise au prochain Conseil d'Administration.

3. Les prochaines animations : Repair Café, L'expo L'Art au belvédère.

- **L'art au Belvédère , les 29 et 30 juin.**

Une équipe dynamique très investie est à pied d'œuvre pour organiser l'évènement dans les moindres détails. Il y aura une quarantaine d'exposants au château de la Verrie. Le "Géant des beaux-Arts" est partenaire et proposera une animation dotée de prix.

Jeudi 13 juin, une visite du château permettra de mieux prévoir la logistique nécessaire.

Isabelle DECOURTY confectionne un sondage Framadate pour appeler les bénévoles à s'inscrire pour le montage et le démontage des stands et la gestion du parking.

Françoise SIMON voit avec Eric JUTON pour la souscription d'une assurance pour les barnums.

Toutes les tables et chaises de l'Amicale Laïque sont réquisitionnées pour la circonstance.

Un balisage est prévu à partir du bourg.

Le vernissage aura lieu samedi 29 juin à 11h.

- **Le repair café de samedi matin 29 juin.**

(Note du 13/06/2024 / Changement de lieu . Le Repair café aura lieu dans le hall de l'espace Bois joli)

Le choix de l'affiche est en cours parmi les propositions du Club informatique.

Deux membres de l'Association de Parents d'Elèves assureront la gestion et le fonctionnement de l'atelier "Entretiens ton vélo" à destination des enfants.

4. Les dates à retenir.

Il faudrait fixer dès maintenant la date des manifestations de 2025 mais cela s'avère difficile. A ce jour, on peut retenir

- Un Repair café le samedi 18 janvier,
- suivi le même jour de la Fête de l'Amicale.
- Le vendredi 21 mars, l'Assemblée Générale de notre Amicale Laïque.

(NB. Complément d'information daté du 5 juin. Le Téléthon 2024 aura lieu sur Château-Thébaud les 7 et 8 décembre et non, comme au national, les 30 novembre et 1^{er} décembre)

5. La Fête de l'école.

Elle aura lieu sur une journée, le samedi 22 juin. Le matin, spectacles enfants au Bois Joli. A midi, pique-nique à l'école (Salle du Bois de la Haie). Après-midi, jeux dans la cour.

L'Association de Parents d'Elèves fera appel si besoin à des bénévoles de l'Amicale Laïque.

6. Un week-end avec Cap Caffino.

Cap Caffino a organisé une sortie familiale à Guerlédan. Isabelle DECOURTY qui y a participé, a souhaité nous rapporter à quel point la section fait régner une ambiance à la fois conviviale et porteuse de belles valeurs et d'échanges. Toutes nos félicitations à la section et à celles et ceux qui la font vivre.

7. Divers :

- **Changement de date pour la réunion des salles** : elle passe du 27 au 26 juin, salle des Arcades.
- **Prévision de réservation des TPE** pour les diverses manifestations.
- **Info concernant l'UFOLEP.**

En juin, les sections UFOLEP de risque R1 et R2 peuvent proposer des séances d'essai gratuites. Il faudra simplement lister les personnes présentes.

Jean Michel RADIGOIS a reçu les certificats de compétence délivrés à l'issue du stage de PSC1. Il faut prévoir une petite cérémonie de remise des diplômes.

- **Le point sur le budget participatif.**

Une réunion avec la mairie a eu lieu juste avant le Conseil d'Administration. On est toujours en attente du 2ème devis pour le ponton. Les premiers travaux incombant au personnel municipal (dalles pour les tables et le barbecue), il a été décidé de les prévoir pour le mois de septembre ainsi que les travaux de voirie.

Compte tenu des délais d'approvisionnement, les commandes des tables, barbecue et modules sportifs thérapeutiques vont être lancées au plus vite, en précisant que la livraison est attendue pour septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Prochain Conseil d'Administration le 2 juillet à 20h30, Salle Canonnet.

En cas d'absence, prévenir Françoise SIMON

Compte-rendu rédigé par Françoise SIMON

Vu, la présidence :

Isabelle DECOURTY et Carole MORISSEAU